

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2021-2022

Par délibération du conseil d'administration
du 29/10/2020
acte n° 5

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Contrat de contrôle du mur d'escalade avec la société AQUA VERTIGE pour 2021.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 28/10/2021

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Tarifs ou base de calcul des objets confectionnés, des pertes ou des dégradations à compter du 29 octobre 2021.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/10/2021
Réuni le : 28/10/2021
Sous la présidence de : Jean-Luc Mace
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrat de contrôle du mur d'escalade par la société AQUA VERTIGE à compter de 2022, pour trois ans.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 28/10/2021

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

En application de l'article R 421-20 6°d du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, dont l'incidence financière est annuelle et ne dépasse pas les limites fixées par le Code de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée, pour l'année 2022.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5-1

Annule et remplace l'acte n° 5 - 2021-2022

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 28/10/2021

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2021

Numéro de la DBM : 6

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Utilisation de 788,99 euros de dotation globalisée pour l'achat de manuels scolaires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Subvention fonds social: répartition

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/10/2021
Réuni le : 28/10/2021
Sous la présidence de : Jean-Luc Mace
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Décision de répartir une subvention de fonds social de 4 672,00 euros comme suit:
- 2 000,00 euros pour le fonds social collégien.
- 2 672,00 euros pour le fonds social des cantines.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projets pédagogiques 2022

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/10/2021
Réuni le : 28/10/2021
Sous la présidence de : Jean-Luc Mace
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Les projets pédagogiques 2022, listés en annexe, sont adoptés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Restauration: taux de reversement pour participation aux charge sgénérales

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 28/10/2021

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Comme en 2021, le taux de reversement pour participation aux charges générales est fixé à 17% du prix d'un repas à la restauration

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Logement attribué par NAS: avis

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/10/2021
Réuni le : 28/10/2021
Sous la présidence de : Jean-Luc Mace
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avis favorable pour l'occupation par monsieur Alcé MAILLOT, principal adjoint, du logement laissé vacant par l'ancien principal adjoint, par NAS

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/10/2021
Réuni le : 28/10/2021
Sous la présidence de : Jean-Luc Mace
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Modification du règlement intérieur du CA: décret 2020 1632

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet d'établissement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 11
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/10/2021
Réuni le : 28/10/2021
Sous la présidence de : Jean-Luc Mace
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.401-1, L.421-4, L.421-5, L.421-14, R.421-3, R.421-20, R.421-41-3, R.421-44, R.421-55 et D.421-142,
- la proposition du conseil pédagogique pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'établissement

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le projet d'établissement

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 21

Libellé de la délibération :
Mise à jour du projet d'établissement

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Mace
Prénom : Jean-Luc
Signé le: 29/10/2021 08:56:50

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12-3

Annule et remplace l'acte n° 12-2 - 2021-2022

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/10/2021

Réuni le : 28/10/2021

Sous la présidence de : Jean-Luc Mace

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Autorisation donnée au chef d'établissement de signer les conventions de stages des élèves et les conventions avec les lycées ou autres établissements accueillant nos élèves pour des stages.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0